

Compte rendu du Conseil Municipal

28 janvier 2016

Présents : Mme FOURNEL Béatrice, Mr BISSUEL Laurent, Mme PAIN Evelyne, Mr PION Eric, Mr PETIT Frédéric, Mr LELY Jean-Christophe, Mme CROZET Josiane, Mr TRUCHET Jean Pierre,

Excusés : Mr MATHELIN Christophe, Mme LAURENT Ginette, Mme MUGUET Angélique

➤ Approbation du compte rendu du 9 décembre 2015

Madame le maire fait part au conseil municipal qu'une décision modificative a été raccrochée au dernier conseil afin de régler la facture de l'allée des Platanes avant fin 2015.

➤ Patrimoine religieux

Madame le maire fait part au conseil municipal de l'avis n° 2015-409 du 10 décembre 2015 de la Chambre Régionale des Comptes Rhône Alpes Auvergne, tenu à la disposition des conseillers.

Il est dommage que la stricte application du droit n'ait pas permis que soit reconnue la bonne foi de la commune dans ce dossier.

Le conseil municipal prend acte des dispositions de cet avis. La date d'envoi de l'avis a été trop tardive pour que la dépense puisse être inscrite efficacement au budget 2015.

Le conseil municipal, après avoir constaté qu'une provision existait au compte 6875 sur le budget 2015 pour couvrir la dépense mise à sa charge, décide d'inscrire au budget 2016 une dépense exceptionnelle de 48 700,14 € au chapitre 67 et d'inscrire au chapitre 78, reprise sur provisions une recette de 48 700,14 € équilibrant la dépense par reprise de la provision déjà constituée à cet effet.

➤ Dématérialisation

Madame le maire fait part au Conseil Municipal que la convention avec le Département de la Loire concernant la mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics arrive à échéance. Il nous invite à renouveler notre adhésion pour 5 ans. L'hébergement ainsi que la mise à disposition de la dématérialisation est gratuite. Le conseil municipal décide d'autoriser madame le maire à signer la convention.

➤ Photocopieurs

Madame le maire rappelle que la Coplex a organisé un groupement de commande copieur avec les communes volontaires afin de bénéficier des meilleurs tarifs et prestations.

La Coplex propose un avenant afin que les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage engagés ne soient plus calculés au prorata du nombre de communes adhérentes à ce marché mais par rapport au gain réaliser pour le 1er trimestre de loyer à savoir pour Machézal 153 €.

Il est envisagé de vendre les photocopieurs actuellement en service à la livraison des nouveaux matériels.

➤ Mutualisation

Madame le maire rappelle aux membres du conseil les principes du service mutualisation mis en place depuis 2011 avec la Coplex. Chaque année une convention est signée entre les deux parties. Il est proposé les modifications suivantes : la durée de 1 ans à 2 ans ; les modalités de calcul des services communs répartis à 50 % et le reste en fonction de la population des communes et non plus en fonction du nombre de PC. Le conseil municipal autorise madame le maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces correspondantes.

➤ Enquête publique

Madame le Maire faire part aux membres du conseil municipal du rapport et de la conclusion du commissaire enquêteur concernant l'enquête publique qui s'est déroulée du 5 au 20 janvier 2016 en mairie pour les projets de déclassement, de classement et d'aliénation de chemins ruraux. Aucune observation n'ayant été faite, le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable aux projets.

➤ Investissements 2016

Afin de préparer le budget, madame le maire demande aux membres du conseil municipal de réfléchir aux investissements pour 2016. Il est envisager de procéder à l'adressage, préparer le dossier pour l'aménagement de l'entrée du bourg (en direction de Tarare), poursuivre les

démarches COCA pour l'aménagement de la place de la mairie, les travaux de voiries, la mise en conformité incendie de la Fontaine.

➤ **L'horloge**

Madame le maire fait part aux membres du conseil municipal que suite au changement du carillon de l'église, la programmation a été assurée par M. Paul Lacroix ; ce dernier étant intervenu gracieusement, elle propose de faire établir un bon d'achat d'une valeur de trente euros dans un magasin afin de le remercier. Le conseil municipal donne son accord.

➤ **Questions diverses**

- Cuve salle d'animation :

Il est demandé, en raison de l'âge de la cuve, à ce que soit effectué un contrôle de cette dernière, afin de savoir si celle-ci doit être changée ou non. Envisagé peut-être un changement de place afin de la rendre plus accessible. L'entreprise SRA SAVAC doit établir un devis.

- Frigo salle :

Les joints du frigo de la salle, à côté du bar, sont défectueux. Il s'avère nécessaire de la changer. Des devis vont être demandés.

- L'horloge :

L'horloge qui a été mise en place n'assure pas les mêmes prestations que l'ancienne. La facture n'a donc pas été réglée. L'entreprise Desmarquest recherche une horloge ayant les mêmes caractéristiques que l'ancienne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.